

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Julien SEILLAN, responsable de la division Gestion des Carrières et Recrutement, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Gestion des Carrières et Recrutement visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien SEILLAN, responsable de la division Gestion des Carrières et Recrutement, délégation est donnée à Madame Myriam HAMMAMI, Madame Claire SCHMIDT, Monsieur Ivan LE LAY ou Madame Charlotte DE DINECHIN, responsables de pôle, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Gestion des Carrières et Recrutement visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 16 octobre 2017

En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX